



Vice-cachés d'une chaudière

Par **cranetondus86_old**, le **05/12/2007** à **14:04**

Bonjour

J'ai vendu en Juillet 2007 une maison (datant de 1973)

Hier soir le nouveau propriétaire me contacte au tel et m'annonce que le ballon d'eau chaude de la chaudière est fendu...

La chaudière date de 2000, elle était entretenue tous les ans, le dernier entretien date de Aout 2006

Le nouveau propriétaire parle de vice caché et le plombier qui l'a bien conseillé....lui indique que le ballon fuyait avant juillet 2007 et une note de 850 euros

Que dois-je faire, refuser ou négocier ?

Quelles chances le nouveau propriétaire a-t-il au TGI et doit-il faire appel à un expert?

Merci de vos réponses